



Centre Communal
d'Action Sociale
Ville de Coignières

REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES CARTES CADEAUX DE NOËL POUR LES ENFANTS DE 0 A 12 ANS – SEPTEMBRE 2021

Adopté le : 24/09/2020 par le Conseil d'Administration du C.C.A.S.

Règlement de Fonctionnement des cartes cadeaux de Noël pour les enfants de 0 à 12 ans
- septembre 2021



TABLE DES MATIERES

Préambule.....	3
I. CRITERES D'ELIGIBILITE.....	3
A. CONDITION D'ATTRIBUTION DU FOYER DEMANDEUR.....	3
B. PIECES A FOURNIR.....	3
II. CONDITION D'ATTRIBUTION	3
III. OÙ ET A QUI S'ADRESSER ?	4
IV. RETRAIT DES CARTES CADEAUX	4



Préambule

Dans le cadre de sa politique familiale, le CCAS a décidé de maintenir la délivrance de ces cartes cadeaux de Noël pour les enfants de 0 à 12 ans inclus issus de familles modestes.

I. CRITERES D'ELIGIBILITE

A. CONDITION D'ATTRIBUTION DU FOYER DEMANDEUR

A l'occasion des fêtes de Noël, des cartes cadeaux allant de 20 € à 40 € sont accordées par le CCAS, sous conditions de ressources, à chaque enfant âgé de 0 à 12 ans inclus à la charge des parents domiciliés à Coignières depuis au moins 3 mois. Les personnes remplissant ces conditions peuvent déposer un dossier de demande de carte cadeau de Noël pour leur(s) enfant(s).

B. PIECES A FOURNIR

Le foyer demandeur devra obligatoirement transmettre la copie des documents suivants :

- Pièce d'identité en cours de validité et livret de famille ou acte de naissance
- Dernière notification de versement des prestations familiales
- Justificatif de domicile de plus de 3 mois
- Bulletins de salaire pour **tous les salariés du foyer** (3 derniers mois)
- Justificatif de pension alimentaire
- Notification de pension d'invalidité
- Avis de paiement pour les demandeurs d'emploi (3 derniers mois)
- Justificatif de paiement d'indemnités journalières de la sécurité sociale (3 derniers mois)

II. CONDITION D'ATTRIBUTION

Le montant accordé en carte cadeau de Noël pour les enfants (0-12 ans inclus) est calculé en fonction du quotient social (ressources de référence du ménage/ nombre d'unité de consommation).

En application du décret du 2 mars 2005, sont prises en compte les ressources des 3 derniers mois de toutes les personnes vivant dans le foyer (= entité familiale), à l'exclusion de :

- L'Aide Personnalisée au Logement (APL),
- L'Allocation de Logement (AL),
- L'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS),
- L'Allocation d'Éducation pour l'Enfant Handicapé et de ses compléments (AEEH),
- Les Prestations de Compensation du Handicap (PCH),
- L'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA),



- Les allocations et prestations à caractère gracieux dont le montant ou la périodicité n'a pas de caractère régulier (bourse d'études ...).

Les références utilisées dans le cadre des unités de consommations (UC) sont les suivantes :

Composition du foyer	Conversion en unité de consommation
1 ^{er} adulte	1 UC
2 ^{ème} adulte ou enfant de plus de 14 ans	0.5 UC /enfant ou adulte
Enfant de moins de 14 ans	0.3 UC / enfant

(L'âge pris en compte est celui de l'enfant au 1er janvier de l'année en cours.)

- dans le cadre d'une garde alternée, les enfants sont pris en compte dans le calcul du quotient social.
- dans le cadre du droit de visite, les enfants ne sont pas pris en compte dans le calcul du quotient social.

Quotient Social (ressources de référence du ménage/ nombre d'unité de consommation) =

Tranche	Quotient Social mensuel minimum	Quotient Social mensuel maximum	Carte Cadeau Noël Enfant
1		Inférieur à 650 €	40 €
2	651 €	1000 €	30 €
3	1001 €	1300€	20 €

III. OÙ ET A QUI S'ADRESSER ?

C.C.A.S./R.A. « Les Moissonneurs »
Tél. : 01 34 61 45 75

Les demandes seront instruites par les agents administratifs du CCAS de Coignièrès en s'appuyant sur les justificatifs exigés précédemment. Le CCAS n'étudiera aucun dossier incomplet. Une publicité adaptée sera réalisée via les canaux de diffusion de la ville afin d'informer les Coigniériens des dates de dépôts des dossiers.

IV. RETRAIT DES CARTES CADEAUX

La date et les conditions de retrait des cartes cadeau seront communiqués sur les différents supports de communication de la Mairie.

Règlement de Fonctionnement des cartes cadeaux de Noël pour les enfants de 0 à 12 ans - septembre 2021



Attestation - Récépissé

Demande de carte cadeau de Noël pour les enfants de 0 à 12 ans pour l'année 2021

Je soussigné(e), Monsieur, Madame,,
habitant,
atteste et certifie :

- Avoir fourni les pièces nécessaires à l'instruction de la demande de carte cadeau pour les enfants de 0 à 12 ans pour l'année 2021 et avoir pris connaissance du règlement correspondant (publié sur le site de la Ville) et m'engage à en respecter les conditions.

Fait à Coignières, le
Signature du demandeur

Date et Visa du service :